



Des rentes plus basses, plus de profits pour la finance ? Non à l'arnaque de la réforme de la LPP

Discours de Cédric Wermuth, co-président du PS Suisse

Seules les paroles prononcées font foi.

Mesdames et messieurs,

Pour le PS Suisse, il est clair que ce qui nous est présenté comme réforme de la LPP est à juste titre qualifié par le comité référendaire de « bricolage ». Du point de vue du PS suisse, nous avons actuellement trois problèmes dans le deuxième pilier :

- Tout d'abord, un problème de pouvoir d'achat. Les rentes baissent depuis des années et l'absence de compensation du renchérissement ne fait qu'aggraver le problème.
- Deuxièmement, le problème de l'égalité. Les rentes des femmes sont toujours nettement inférieures à celles des hommes.
- Troisièmement, un problème d'arnaque. Depuis l'introduction du régime obligatoire, la finance a systématiquement transformé le système de la LPP en une affaire lucrative.

La réforme présentée ne répond à aucun de ces problèmes. Mes collègues ont déjà exposé les principaux arguments concernant les deux premiers points. Je me joins à elles et eux pour dire que le PS Suisse ne peut pas et ne veut pas donner son accord à une fausse réforme qui réduit les rentes au lieu de les renforcer et qui ne résout pas le problème de l'égalité. J'aimerais attirer votre attention sur le troisième domaine problématique. Nous avons un problème massif d'efficacité et d'arnaque dans la gestion des actifs des caisses de pension. C'est un fait bien connu. Pour le PS, il est donc hors de question de faire passer les assurées à la caisse pour un prétendu assainissement sans que nous nous attaquions à ce

problème. La présente réforme protège l'industrie financière et ses profits contre les assurés, plutôt que l'inverse. Quelques exemples :

- Premièrement, 10 % des revenus de l'assurance sont aujourd'hui garantis par la loi aux compagnies d'assurance et à leurs actionnaires, ce que l'on appelle la *legal quote*. Sur les 20 dernières années, cette quote-part représente pas moins de neuf milliards de francs. Nous avons tenté de réduire quelque peu cette garantie de bénéfice sans prestation dans le projet, mais nous avons échoué face à un lobby bien organisé.
- Deuxièmement, le problème des frais de courtage n'est toujours pas résolu. Bien que les caisses de pension et le Conseil fédéral soient d'accord sur le papier, la réglementation des courtiers échoue au Parlement. Résultat : les coûts des courtiers explosent, ils sont aujourd'hui déjà 20 % plus élevés qu'il y a 10 ans.
- Troisièmement, des sommes incroyables se perdent aujourd'hui dans la jungle opaque des banques, des assurances, des conseils d'administration et des bureaux de conseil. Le coût total de la gestion des actifs dans les caisses de pension s'élève actuellement à un peu plus de huit milliards de francs suisses (frais administratifs, gestion de fortune et primes de frais). Cela signifie que près d'un franc sur cinq provenant des prestations de retraite et de capital se perd quelque part dans le nirvana. En d'autres termes, cela représente plus de 1400 francs par personne assurée.¹
- En ce qui concerne les frais d'administration et de gestion de la fortune, il existe d'énormes différences entre les caisses. Les caisses organisées de manière efficace affichent aujourd'hui une part de 0,2 à 0,25 % de frais de gestion de la fortune, par rapport à la fortune totale gérée. La moyenne des caisses se situe toutefois à environ 0.5 %². Rien qu'en augmentant l'efficacité, on gagnerait ainsi presque deux fois plus de capital que ce que les assurés sont censés verser en plus avec la présente réforme.

¹ voir <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20243105>

² Ibid.

Ces estimations reposent toutes sur des hypothèses conservatrices. Il existe également des estimations qui évaluent la perte d'efficacité du système des caisses de pension jusqu'à 20 milliards de francs par an. On n'en serait donc pas à 1400 francs par personne assurée, mais à 3500 francs. Le Parlement a malheureusement rejeté à plusieurs reprises les tentatives correspondantes visant à apporter plus de transparence dans le système. Il n'est donc pas surprenant que la finance s'engage en faveur de ce projet. La baisse de la déduction de coordination entraîne une augmentation de la fortune gérée et donc, pour de nombreux gestionnaires de fortune, une augmentation automatique des bénéfices – sans que les dépenses n'augmentent en conséquence. Et bien sûr, le discours politique alarmiste sur la stabilité du système de prévoyance et la baisse des rentes des caisses de pension arrange les assureurs. Il est encore plus lucratif de profiter de cette vague de panique pour proposer aux gens des assurances privées du troisième pilier.